

CNFTP - 19 Mai 2014



Réseau Ferré de France

- **Propriétaire et gestionnaire du réseau ferré depuis 1997** (2^{ème} propriétaire foncier en France avec 30 000 km de lignes)
- **5 missions:**
 - Organiser tout les circulations
 - Augmenter le potentiel d'attractivité du réseau
 - Financer durablement
 - Développer de nouvelles lignes ferroviaires
 - Optimiser les biens fonciers
- **Une organisation décentralisée: 1 siège et 12 régions**
- **Un gestionnaire d'infrastructure délégué: la SNCF**

La Direction Régionale PACA de RFF

Environ 70 collaborateurs, trois services métiers (investissements, patrimoine et commercial et gestion du réseau), une mission grand projet (la LN PCA) et des services d'appui (communication, administratif, environnement)

Qques chiffres:

1 253 km de lignes (soit 4,4% du réseau national),

8 200 ouvrages d'art (soit 11% du patrimoine national),

146 gares et points d'arrêts,

336 passages à niveau, dont 7 inscrits au programme de sécurisation national

154 postes d'aiguillage,

69 installations terminales embranchées.

Les types de projets soumis à enquête publique et concertation

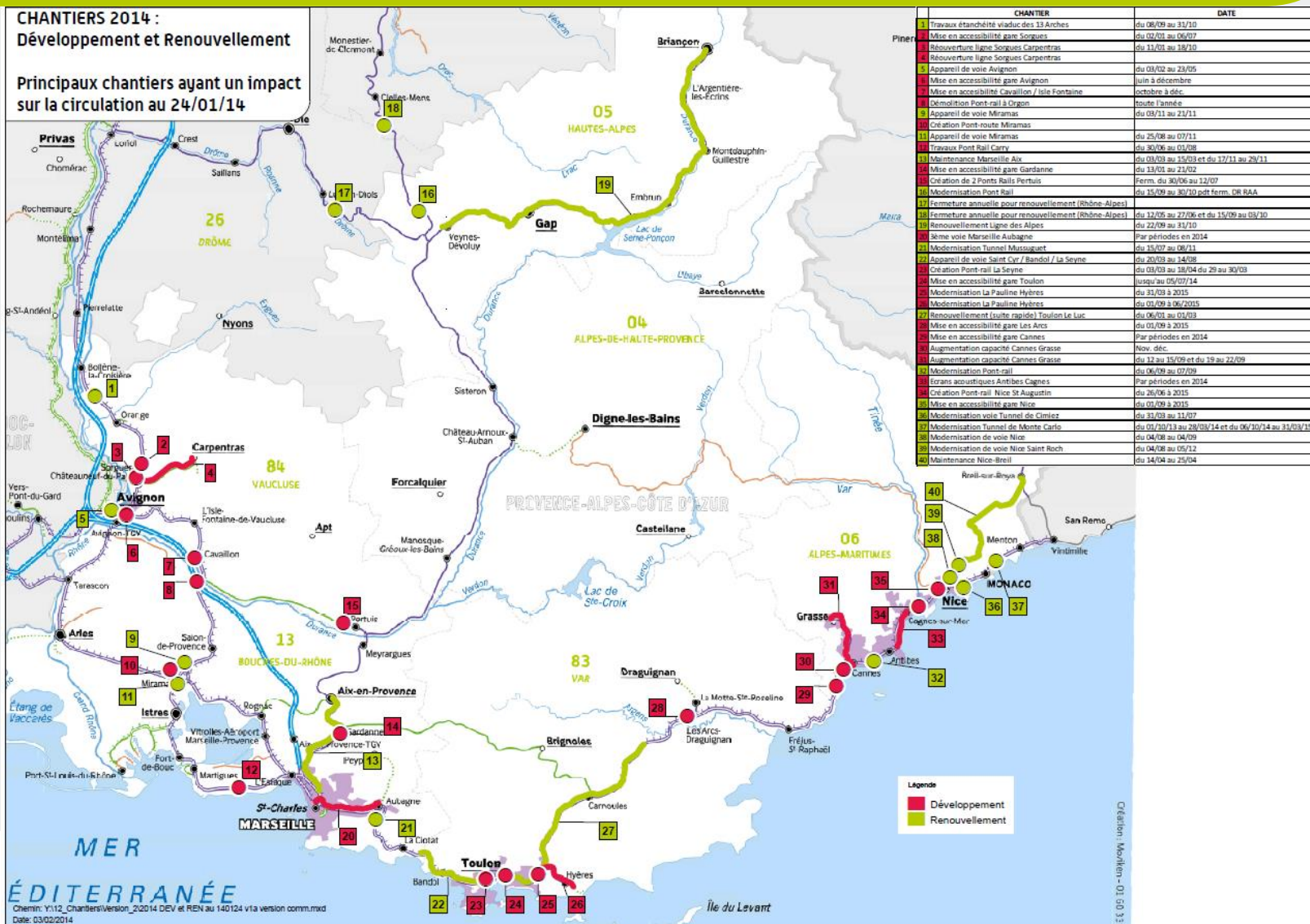
De plusieurs centaines de millions d'euros à plusieurs milliards.

Sur les dernières années, par exemple en PACA :

- Réouverture de ligne voyageurs entre Sorgues et Carpentras,
- Modernisation de la ligne la Pauline Hyères,
- Création de halte ferroviaire (Cannes Grasse, Arenc),
- Couverture des voies (Villeneuve Loubet),

Mais aussi quasiment tous les travaux ayant un impact sur la circulation

Les projets soumis à concertation



Les pratiques de concertation

Une démarche encadrée par des textes, et intervenant à certaines étapes du projet :

- Débat public (selon cout et longueur des voies créées)
- Concertation L.300-2 code de l'urbanisme (investissement routier de plus de 1,9 millions, création de gare...)
- Concertation L.121,16 code de l'environnement (issue Grenelle)
- pour mémoire, la concertation inter administrative.

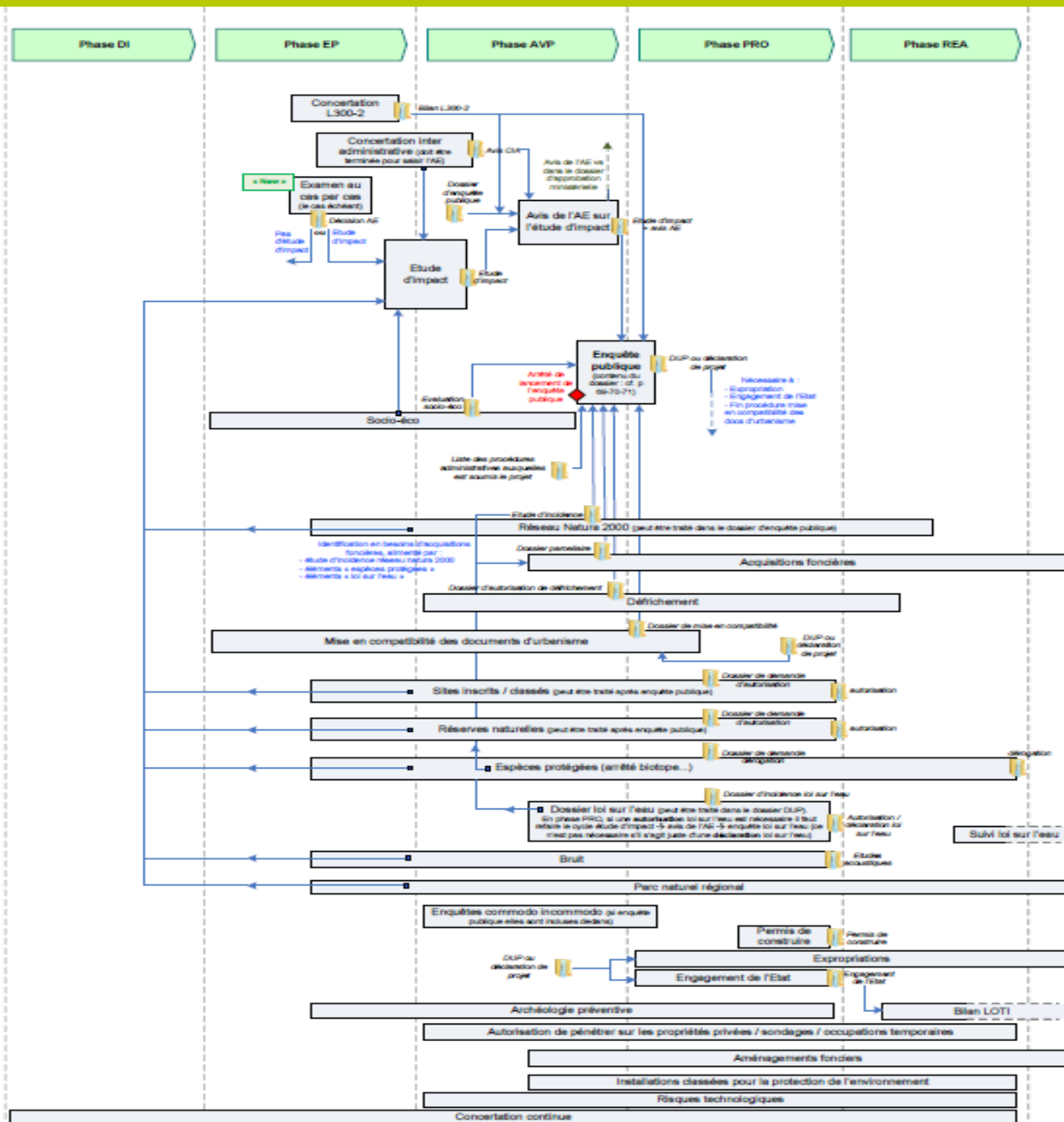
mais devenue pratique courante pour tout projet et à chaque étape des études

Les pratiques de la concertation

Engagement fort de RFF dans la conduite des projets (inscrite dans le plan de management interne des projets)

Réalisation d'un guide de la concertation et d'une charte de la concertation avec 6 engagements :

- Promouvoir une concertation ouverte auprès des différents publics concernés,
- Favoriser une concertation tournée vers l'échange et l'aide à la décision,
- Adapter la concertation à la conception et la réalisation progressive d'un programme ou d'une opération,
- Respecter les conditions d'un dialogue constructif,
- Rendre compte de la concertation,
- Solliciter l'intervention d'un garant de la concertation.



Les pratiques de la concertation : des exemples de projet

La concertation prend diverses formes, selon la typologie du projet, son importance, le contexte local :

- **Réunions publiques réunissant élus et riverains** (Couverture des voies de Villeneuve Loubet);
- **Ateliers citoyens** : Projet de gare Montpellier-Sud de France : tirage au sort de 40 personnes, travail sur 3 jours basé sur l'expression des futurs usagers;
- **Groupe de travail thématique** : pour exemple, la LN PCA: un garant de la concertation nommé par la CNDP, 10 groupes de travail géographiques, 4 groupes de travail thématiques, 6 réunions publiques d'information, des instances de suivi mises en place – COLAC, COTER et comité de la concertation présidé par le préfet de région.

Les pratiques de la concertation : des exemples de projet

- **Des sites internet dédiés**, de plus en plus interactifs, des pages facebook ;
- **Un garant de la concertation**: pratique active depuis plus de 10 ans - par exemple LN PCA, Massy Valenton Ouest ou gare nouvelle Montpellier Sud– en 2014, 14 concertations sur ce modèle

Le retour d'expériences vis-à-vis de la concertation et de l'enquête publique

Vis-à-vis de la concertation :

- **L'évolution réglementaire récente a eu peu d'impact** sur le déroulement d'un projet car pratiques de concertation (avec élus, public, services de l'Etat, organismes socio-professionnels...) déjà intégrées (généralisation des pratiques « grand projet » aux autres types de projet),
- **La concertation continue permet de co-construire** un projet et de présenter à l'enquête un projet répondant au mieux aux attentes et de limiter les « loupés » - **sécurisation des processus**,
- L'intégration des démarches de concertation et le cumul des réglementations (code de l'environnement, code de l'urbanisme...) engendrent :
 - Un allongement des délais de conception et de réalisation des projets,
 - Une lourdeur administrative (beaucoup de dossiers à monter et de procédures à mener) ,
 - Une incompréhension des parties prenantes qui aboutit à un manque de mobilisation à toutes les phases du projet

Le retour d'expériences vis-à-vis de la concertation et de l'enquête publique

- Une participation du public variable selon le projet mais, pour les « petits projets », peu de participation à l'enquête publique si concertation anticipée,
- Une exigence forte des publics: confusion entre concertation et « acceptation par le maître d'ouvrage de toutes les demandes »,
- Un besoin de création de documents spécifiques pour une meilleure compréhension du projet
- Une forte mobilisation du MOA, exposé tout au long du projet – nécessité d'adapter le processus des études.

Le retour d'expériences vis-à-vis de la concertation et de l'enquête publique

Vis-à-vis de l'enquête publique :

- **La réforme n'a pas eu d'impact sur la durée des enquêtes et leur organisation,**
- **La réforme « étude d'impact » a alourdi considérablement le déroulement des projets,**
- Souvent des pbs de proximité du MOA vis-à-vis des lieux d'enquête: perte en réactivité et implication terrain,
- L'implication du commissaire enquêteur, élément primordial dans le bon déroulement de l'enquête : quid du suppléant?
- Projet soumis à déclaration de projet : enquête à organiser par le MOA, pb de compétence et de légitimité, méconnaissance de la démarche par les mairies
- Complexité des dossiers: besoin d'apporter du détail mais aussi de le rendre compréhensible

Le retour d'expériences vis-à-vis de la concertation et de l'enquête publique

- **La réforme n'a pas eu d'impact sur la durée des enquêtes et leur organisation,**
- **La réforme « étude d'impact » a alourdi considérablement le déroulement des projets: étude d'impact-enquête publique,**
- Souvent des pbs de proximité du MOA vis-à-vis des lieux d'enquête: perte en réactivité et implication terrain,
- L'implication du commissaire enquêteur, élément primordial dans le bon déroulement de l'enquête : quid du suppléant?
- Projet soumis à déclaration de projet : enquête à organiser par le MOA : pb de compétence et de légitimité, méconnaissance de la démarche par les mairies

Le retour d'expériences vis-à-vis de la concertation et de l'enquête publique

- Complexité des dossiers: besoin d'apporter du détail mais aussi de le rendre compréhensible,
- Un cumul des réglementations pas souvent compréhensible et dur à intégrer: DUP/loi sur l'eau: niveau d'études différents mais exigences fortes lors de la 1^{ère} enquête réalisée....,
- Moment d'expression privilégié: des remarques inadaptées à l'enquête en cours

-